



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-113

Séance du 19 décembre 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le quatorze décembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

**Ayant pris part à la
délibération :** 31

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET, Madame Anna CALS.

Excusés donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Madame Anna CALS, Monsieur Alain BARRAU donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Alain HERNANDEZ donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Madame Marie-Claude ROLLAND donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-Pierre LESCURE donnant procuration à Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Madame Nathalie FABRE donnant procuration Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Madame Sylvie BASCOUL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Raoul DERUS, Madame Sarah TRENTI, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

Objet de la délibération : Budget Annexe Assainissement - Vote des tarifs 2024

. Assainissement Non Collectif :

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'arrêter les tarifs forfaitaires 2024 des différents types de contrôle du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) suivants :

Type de contrôle	TARIF 2024
Réhabilitation d'une installation existante :	
- contrôle obligatoire de conception de la nouvelle installation	40,00 €
- contrôle obligatoire de réalisation de la nouvelle installation	60,00 €
Construction neuve :	
- contrôle obligatoire de conception de l'installation projetée	40,00 €
- contrôle obligatoire de réalisation de l'installation	60,00 €
Vente immobilière : contrôle obligatoire de l'installation existante	170,00 €
Bon fonctionnement d'une installation existante : contrôle obligatoire initial / périodique	80,00 €

. Assainissement collectif :

Monsieur le Président informe l'assemblée que, compte tenu de l'inflation enregistrée en 2022 : + 5,2 % et de celle prévisible en 2023 : + 5,8 %, il est proposé d'appliquer une évolution de + 5,5 % à la part proportionnelle (/ m³) et d'arrêter les tarifs 2024 du Service de l'Assainissement suivants :

Type de contrôle	TARIF 2024
Vente immobilière : contrôle obligatoire de conformité du branchement au réseau public d'assainissement	170,000 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 10/01/2024

TARIF

ID : 081-200034049-20231219-2023_113-DE

PFAC ⁽¹⁾	- maison individuelle neuve ou existante avec ANC > à 10 ans - maison existante avec ANC < ou = à 10 ans - immeuble semi-collectif ou collectif (<i>à partir de 2 logements</i>)	2 700,00 € 1 500,00 € 1 350,00 € <i>(par logement)</i>
Cette participation est exigible à compter de la date du raccordement de l'immeuble au réseau public de collecte des eaux usées, le montant appelé étant celui en vigueur à la même date		
FAUCH		
Part fixe	abonnement	35,90 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,118 €
	forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	89,44 €
LABOUTARIÉ		
Part fixe	abonnement	46,00 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,108 €
	forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	88,64 €
LOMBERS		
Part fixe	abonnement	46,00 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,108 €
	forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	88,64 €
MONTREDON-LABESSONNIÉ		
Part fixe	abonnement	44,40 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,54 €
	forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	123,20 €
Travaux en régie	- canalisation diam. 63 (refoulement) (le ml)	6,12 €
	- canalisation P.V.P.C.R.4 diam. 125 (le ml)	17,16 €
	- tranchée sur voirie communale (le ml)	42,00 €
	- tranchée sur voirie départementale (le ml)	80,40 €
	- tranchée sur voirie départementale (le ml)	124,80 €
	- dalle fonte	90,00 €
	- rehausse pour regard	25,20 €
	- main d'œuvre (par heure)	28,00 €
POULAN-POUZOLS		
Part fixe	abonnement	65,40 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,308 €
	forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	104,64 €
RÉALMONT		
Part fixe	abonnement	46,00 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,108 €
	forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	88,64 €
Travaux en régie	- Fourniture et pose de canalisations PVC, diamètre 100 (le ml)	25,00 €
	- Fourniture et pose de canalisations PVC, diamètre 125 (le ml)	30,00 €
	- Fourniture et pose de canalisations PVC, diamètre 160 (le ml)	40,00 €

- Fourniture et pose de canalisations PVC, diamètre 210 (le ml) - Ouverture de tranchée, évacuation des déblais, remblai grave 0/20 : * pour une tranchée de 0 à 3 mètre linéaire (le ml) * le mètre linéaire supplémentaire (le ml) * traversée de mur (le ml) - Piquage sur collecteur existant (forfait) - Confection ou pose de regard 315 avec plaque - Confection ou pose de regard siphon 315 avec plaque - Confection regard borgne - Pour remblai au grave ciment (le m ³) - Réfection de chaussée : émulsion (le m ²) - Réfection de chaussée enrobé à froid (le m ²) - Réfection de chaussée enrobé à chaud (le m ²) - Réfection trottoir avec chape béton (le m ²) - Remise en place de pavés autobloquants (le m ²) - Passage sous câbles ou tuyaux divers (l'unité) - Fourniture et pose de regard Ville de Toulouse (profondeur >=1,50m à l'unité) - culotte de raccordement (l'unité) - Fourniture tout venant (le m ³) - main d'œuvre		300,00 € 55,00 € 105,00 € 130,00 € 250,00 € 280,00 € 135,00 € 105,00 € 20,00 € 35,00 € 90,00 € 55,00 € 110,00 € 20,00 € 650,00 € 125,00 € 50,00 30,00 €
SIEURAC		
Part fixe	abonnement	30,40 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,013 €
	forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	81,04 €
TERRE-DE-BANCALIÉ		
Commune déléguée RONEL		
Part fixe	abonnement	38,40 €
Part proportionnelle	/ m ³	0,971 €
	forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	77,68 €
Commune déléguée ROUMÉGOUX		
Part fixe	abonnement	40,40 €
Part proportionnelle	/ m ³	0,876 €
	forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	70,08 €
Commune déléguée SAINT-ANTONIN DE LACALM		
Part fixe	abonnement	45,40 €
Part proportionnelle	/ m ³	0,886 €
	forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	70,88 €
Commune déléguée SAINT-LIEUX LAFENASSE		
Part fixe	abonnement	41,40 €
Part proportionnelle	/ m ³	0,992 €
	forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	79,36 €
Commune déléguée TERRE-CLAPIER		
Part fixe	abonnement	55,40 €

Part proportionnelle / m³
forfait de 80 m³ pour les non abonnés au réseau eau

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 10/01/2024
ID : 081-200034049-20231219-2023_113-DE

L'abonnement sera dû par la personne occupant le logement au 1^{er} janvier de l'année en cours et sera proratisé pour les nouveaux abonnés arrivant en cours d'année

(1) PFAC : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, arrête les tarifs 2024 du Budget Annexe Assainissement susvisés.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel LOPEZ

